

Commune de Suze

Conseil municipal du 16 octobre 2024

- Présents : Mmes Marielle Gauthier, Sylvie Bonnassieux, Sophie Fourquin, Bérangère Driay ; M. Thierry Vallet, Simon Thomé, Ad Koolen, Eric Rolland, Fabien Lombard
- Absents, ayant donné pouvoir : Mme Dominique Chapelle, ayant donné pouvoir à Mme Marielle Gauthier ; Mme Noëlle Lantheaume, ayant donné pouvoir à M. Eric Rolland
- Secrétaire : Mme Sylvie Bonnassieux

Ordre du jour

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2 - Participation financière à l'étude du SMPAS
- 3 - Budget de l'eau et de l'assainissement : décision modificative n°1
- 4 - Transfert d'une immobilisation du budget de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal
- 5 - Budget principal : décision modification n°3 : intégration dans l'actif d'une immobilisation du budget de l'eau et de l'assainissement
- 6 - Reprise d'une concession funéraire en état d'abandon au cimetière de Chosséon
- 7 - Suppression d'emplois d'agents techniques
- 8 - Transfert de la compétence Eau et Assainissement
- 9 - Élection des délégués au SMPAS
- 10 - Transfert de la compétence Eau et Assainissement : mode de représentation de la CCVD et de la Commune au sein des conseils syndicaux
- 11 - Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées sur le transfert de la piscine de Loriol à la CCVD
- 12 – Refacturation des charges au SIVOS : avenant à la convention en cours
- 13 - Questions diverses

M. Ad Koolen informe qu'il enregistre la séance.

1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2024 est approuvé, avec 1 abstention (M. Ad Koolen, absent le 11 septembre 2024) et 10 voix pour.
Il sera affiché en mairie et mis en ligne sur le site Gervanne-Sye à compter de cette décision.

2 - Participation financière à l'étude du SMPAS

Le maire rappelle la délibération n°20240327_08 en date du 27/03/2024 décidant de déposer une demande d'adhésion au SMPAS en vue du transfert de la compétence Eau et Assainissement.
Le maire informe que le SMPAS a décidé de recourir au service d'un cabinet d'étude pour étudier la faisabilité d'accepter l'adhésion de plusieurs nouvelles communes. Le coût de cette étude s'élève à 12 100 € HT. Le comité syndical a décidé de prendre en charge une partie de cette étude et de demander une participation financière de 500 € HT (600 € TTC) pour chaque commune sollicitant l'adhésion au SMPAS.

Le conseil doit délibérer pour approuver la participation forfaitaire de la commune.

Mis au vote et adopté : 10 voix pour, 1 voix contre (M. Simon Thomé).

3 - Budget de l'eau et de l'assainissement : décision modificative n°1

Suite à la délibération n°DCM20241016-01 prise ce jour décidant de la participation financière à l'étude du SMPAS, afin de pouvoir mandater cette dépense, il convient d'effectuer les virements de crédit suivants :

Section de Fonctionnement - Dépenses :

* article 605 (chapitre 011) Achat d'eau : - 600 euros

* article 6588 (chapitre 65) Autre charge diverse : + 600 euros.

L'équilibre du budget est conservé.

Mis au vote et adopté : 10 voix pour, 1 voix contre (M. Simon Thomé).

4 - Transfert d'une immobilisation du budget de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal

La commune est actionnaire de la Compagnie Nationale du Rhône. Lors de la prise de participation, les 10 titres de participation ont été imputés à tort sur le budget de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 5.331.83 €. Il convient de basculer cette immobilisation enregistrée sous le numéro d'inventaire C1 du budget de l'eau et de l'assainissement vers le budget principal de la commune.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

5 - Budget principal : décision modification n°3 : intégration dans l'actif d'une immobilisation du budget de l'eau et de l'assainissement

En prévision du transfert du budget de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2025, il convient de mettre à jour l'inventaire des immobilisations. A ce titre, la participation prise dans la Compagnie Nationale du Rhône figure à l'actif du budget de l'eau pour 5 331,83 €. Or c'est bien la commune qui est actionnaire et non le service de l'eau et de l'assainissement.

Afin de transférer cette immobilisation vers le budget principal de la commune, il convient de créditer le compte 261 (titre de participation) de 5331,83 € et de réduire de ce même montant le compte 2181 (installations générales)

Budget principal

Section d'investissement

Dépense	
Article (chapitre)	Montant
261 (26) : Titre de participation	+ 5 331,83 €
2181 (21) : Installations générales	- 5331,83 €
Total dépenses	0 €

L'équilibre du budget est conservé.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

6 - Reprise d'une concession funéraire en état d'abandon au cimetière de Chosséon

Après avoir suivi la procédure de reprise telle que la réglementation le demande et suite à une erreur d'écriture dans la liste présentée lors du conseil municipal précédent, il est proposé de délibérer en faveur de la reprise de l'emplacement suivant : emplacement n° 36 au nom de M. Ferdinand Sauret, cimetière de Chosséon. L'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Les tombes resteront en l'état tant que nous n'aurons pas besoin de ces emplacements.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

7 - Suppression d'emplois d'agents techniques

Compte tenu du départ en retraite de l'agent en charge du ménage le 29/07/2024, il convient de supprimer son poste d'adjoint technique principal 2ème classe pour 17 heures hebdomadaires.

Compte tenu de la fin du contrat à durée déterminé de l'agent technique polyvalent en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts le 03/06/2023, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique territorial pour 16 heures hebdomadaires.

Compte tenu du départ en retraite de l'agent en charge de l'entretien de la station d'épuration le 16/09/2023, il convient de supprimer son poste d'adjoint technique pour 3 heures hebdomadaires.

Le 22 août 2024, la commune a sollicité l'avis du Comité social territorial sur la suppression de ces 3 postes. Le 23 septembre dernier, le Comité social territorial a rendu 3 avis favorables à ces suppressions.

Il convient de modifier comme suit le tableau des emplois :

Service technique Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Agent de ménage 12 h	Adjoint technique	C	0	1

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

8 - Transfert de la compétence Eau et Assainissement

Le maire informe que le SMAPS a donné un avis favorable à la demande d'adhésion de la commune de Suze lors du conseil syndical du 23 septembre 2024. Les 7 communes qui demandaient une adhésion ont reçu un avis favorable.

9 - Élection des délégués au SMPAS

Point reporté au prochain conseil municipal du 11 décembre 2024.

10 - Transfert de la compétence Eau et Assainissement : mode de représentation de la CCVD et de la commune au sein des conseils syndicaux

Ce point est ajourné, en attendant l'évolution annoncée de la loi NOTRe concernant les modes de représentation au sein des syndicats supra-communautaires.

11 – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées sur le transfert de la piscine de Loriol à la CCVD

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée a délibéré sur le transfert de la piscine couverte située à Loriol. Ce transfert, conformément aux textes en vigueur, a fait l'objet d'analyses par la commission locale d'évaluation du transfert de charges. **(C.L.E.C.T.)**. La mission de cette commission intercommunale est d'évaluer le coût de chaque transfert.

Suite à un travail très précis et minutieux des services de la commune de Loriol-sur-Drôme et de la CCVD, la commission s'est réunie le 15/05/2024, et a approuvé un rapport d'évaluation. Celui-ci a conclu favorablement au transfert de charges d'un montant de 284 000 €. Ce rapport a été présenté lors du Conseil Communautaire du 3 septembre 2024 et adressé à la commune en date du 4 septembre 2024.

Pour que ce transfert puisse être finalisé, ce rapport doit recueillir l'accord des communes à la majorité simple dans un délai de trois mois à compter de leur saisine (2/3 au moins des communes intéressées représentant plus de 1/2 de la population totale de celles-ci, ou par 1/2 au moins des communes représentant les 2/3 de la population).

A défaut de délibération de la commune, la décision est réputée favorable.

La CCVD envisage d'ajuster les taxes intercommunales pour compenser cette nouvelle charge. Le conseil municipal de Suze souligne l'éloignement de cette piscine des écoles de la Gervanne et de la Sye pour l'apprentissage de la natation. Des solutions plus proches seraient à développer. Si un nouveau bassin était construit sur le territoire de la CCVD, il faudrait qu'il soit moins éloigné et excentré.

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

12 – Refacturation des charges au SIVOS : avenant à la convention en cours

La convention en cours doit être complétée pour la prise en compte des frais suivants : consommation d'eau de l'école (100% de la consommation + compteur) et de la cantine (50 % de la consommation), abonnement téléphone portable pour l'école, 9 heures de ménage pour l'école (soit 1 heure de plus pour la salle du Vivier et la lessive du linge du SIVOS).

Mis au vote et adopté à l'unanimité.

13.1 – Question diverse : dossiers d'urbanisme

1. Déclaration préalable déposée par M. Emmanuel Havet, Le vieux village, pour l'installation d'un abri de jardin avec panneaux photovoltaïques en toiture : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.
2. Déclaration préalable modificative déposée par M. François Lepage, Dardat, pour la construction d'une piscine : avis favorable de la commission urbanisme et du service instructeur.

13.2 – Question diverse : procédure CR1

La rencontre avec l'expert prévue le 7 octobre 2024 a été reportée à une date ultérieure. Suite au décès d'un riverain, un nouveau propriétaire a dû être assigné par l'avocat de la commune.

Question de M. Ad Koolen : les élus souhaitent un dénouement rapide. Comment se fait-il que la commune n'ait pas constaté le changement de propriétaire ?

Le Maire prend note du point de vue de M. Ad Koolen.

12.3 – Question diverse : classement du synclinal de St Pancrace

Une réunion d'information a été proposée aux élus des 3 communes qui demandent le classement : Suze, Cobonne, Gigors-et-Lozeron. Etaient présents : les représentants des 3 communes, 1 représentant de la DREAL, 2 expertes d'un cabinet d'étude.

Réunion très informative. Pour les sites classés, il n'y a aucun changement de l'usage du lieu, il s'agit de garantir la qualité du lieu pour l'avenir. « Paysage exceptionnel pour les générations futures ».

Suite à cela, une réunion d'information publique est proposée à Suze, le 3 décembre, 2024, à 18h30, salle du Vivier, conjointement aux 3 communes porteuses de la demande.

En parallèle une étude est en cours pour l'arrêté de protection du biotope qui est une démarche complémentaire au classement du synclinal.

Intervention de M. Ad Koolen : il informe qu'une réflexion est en cours au niveau des intercommunalités pour la gestion forestière, notamment sur la création d'un fonds foncier forestier.

12.4 – Question diverse : absence de la secrétaire de mairie

Mme Laetitia Suillerot est absente pour quelques semaines. Elle est remplacée le jeudi par la secrétaire itinérante mise à disposition par la CCVD. Elle effectue 7 heures le jeudi mais pas systématiquement toutes les semaines, au lieu des 18h effectuées par la secrétaire en temps normal. De ce fait, le traitement des affaires courantes est ralenti.

12.5 – Question diverse : plan de prévention des risques incendie

M. Ad Koolen demande un point sur le sujet.

L'absence de la secrétaire impacte ce dossier aussi.

Création d'un groupe de travail d'élus pour commencer à travailler sur ce sujet : M. Ad Koolen, M. Simon Thomé, Mme Béragère Driay

12.6 – Question diverse : groupe de travail (COPIL) points de friction multi-usages dans la Gervanne

Réunion avec le PNR, la CCVD, office tourisme, le département et M. Ad Koolen, seul élu de la Gervanne.

Présentation de la carte des points de tension, peu de nouveau constat, ni de nouvelles solutions proposées. Le PNR a reconfirmé l'importance du pastoralisme pour le Parc. Prochaine réunion et présentation d'un film en novembre.

12.7 – Question diverse : réunion PLUI

Il y a des avancées. Les partenaires associés ont émis un avis. Chaque commune pourra annoter cet avis, proposer des modifications d'ici le 4 novembre. Temps de travail sur ce point le mercredi 30 octobre.

Dans le cadre de la démarche, une réunion publique aura lieu le 12 novembre à 19 h à Eurre.

12.8 – Question diverse : courrier adressé aux élus du CM

Le maire propose de téléphoner à Mme Karine Lambert pour lui apporter des réponses.

12.9 – Question diverse : marquage au sol des places de stationnement devant la mairie

Le plan est dessiné, prévoir l'achat de peinture spécial et de bois pour fabriquer un pochoir.

Fin de la séance à 21 h55

Prochain conseil municipal : mercredi 11 décembre 2024, 20h.

Prochaines dates concernant les élus municipaux, connues à ce jour :

- 17 octobre, 13h30 à 16h : permanence France Service en mairie
- 18 octobre rencontre avec le Sénateur
- 30 octobre : relecture du PLUI
- 5 novembre, 14h : commission urbanisme à la CCVD
- 5 novembre, 18h30 : réunion d'information sur la pollution lumineuse
- 6 novembre, 20h : réunion d'équipe
- 7 novembre, 18h : COPIL cuisine centrale
- 8 novembre, 17h30 : inauguration nano-crèche de Beaufort
- 11 novembre, 11h : commémoration au monument aux morts
- 12 novembre, 18h : SMPAS
- 19 novembre, 14h : commission urbanisme CCVD
- 26 novembre, 18h : conseil communautaire
- 27 novembre, 20h : réunion d'équipe

La secrétaire,
Sylvie Bonnassieux



Le maire,
Béragère Driay



